

Il est entendu qu'aucun argent en surplus de cent mille piastres, ne sera soustrait des fonds de la compagnie projetée du chemin de fer canadien du Pacifique jusqu'à la construction actuelle du chemin, à moins du consentement des propriétaires ou des souscripteurs d'au moins les deux tiers des dix millions de piastres du capital à souscrire, en conformité avec les termes du contrat.

Les conditions essentielles de la charte citée doivent être un subside de quinze mille piastres (\$15,000) par mille, pour chaque mille du chemin de fer en voie de construction, payable au parachèvement des sections de vingt milles et un octroi de terre de vingt mille acres par mille pour le chemin sur tout son parcours, excepté depuis Fort-Garry-Est, sur la rive nord du lac Supérieur, jusqu'à une jonction avec la section destinée à être construite depuis le lac Nipissing jusqu'au Saul Sainte-Marie, où l'octroi des terrains doit être de vingt-cinq mille acres par mille.

Au cas où la construction du chemin de fer n'aurait pas été terminée au temps voulu, la seule perte sera le droit d'achever les parties non finies, vu que les paiements sont absolus au parachèvement de chaque section de vingt milles.

Q

Copie certifiée de la lettre de Sir George E. Cartier à Sir Hugh Allan.

PRIVÉE ET CONFIDENTIELLE.

Montréal, le 30 juillet 1872.

Cher Sir Hugh,

Les amis du gouvernement s'attendent à recevoir des fonds dans les prochaines élections; et tout montant que vous ou votre compagnie avancerez dans ce but, vous sera remboursé. Un memorandum des besoins immédiats est ci-joint.

Votre tout dévoué,
(Signé)

GEO. E. CARTIER

Sir Hugh Allan

BESOINS ACTUELS.

Sir John A. Macdonald.....	\$25,000
Hon. M. Langevin	15,000
Sir G. E. C.....	20,000
Sir J. A. add....	10,000
Hon M. Langevin.....	10,000
Sir G. E. C.....	30,000

Ce qui précède est certifié comme vraie copie de la lettre originale produite par Sir Hugh Allan devant la commission royale, Re, chemin de fer du Pacifique du Canada, laquelle lettre originale il lui a été permis de retenir à sa demande.

(Signé)

CHARLES DEWEY DAY
President.

15 septembre 1873.

R

Copie certifiée d'une lettre de Sir G. E. Cartier à Sir Hugh Allan.

Montréal, 30 juillet 1873.

Mon cher Sir Hugh,

Sous pli, je vous envoie des dépêches reçues de Sir John A. Macdonald; et en ce qui regarde leur contenu, je dirai que dans mon opinion le Gouverneur en conseil approuvera la fusion de votre Compagnie avec la Compagnie Interocéanique, sous le nom de compagnie du